



TITRE DE TRANSPORT SCOLAIRE ET SUBVENTION

Pour les Lycéens seine-et-marnais

Formulaires de 1ère souscription seront à retirer, à la fin du mois de Juin, en Mairie en fonction de leur mise à disposition par la Communauté d'Agglomération du pays de Fontainebleau.

La subvention de 72 euros par la C.A.P.F. est soumise à la validation de votre dossier papier en Mairie (tiers payant à justifier)

Au préalable, il faudra faire tamponner le dossier par l'établissement scolaire ou produire une attestation de scolarité

Pour les renouvellements, le dossier est envoyé à domicile par Ile De France mobilités tant que votre enfant est en étude.

**Pour plus d'informations, rendez-vous sur
<https://www.iledefrance-mobilites.fr>**